



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

03 JUL. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
à Bruxelles



26088492

N° d'entreprise : 0422 415 501

Nom

(en entier) : Studybel

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Genève 175, 1140 Evere

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs-délégués

Extraits des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 28 mai 2026:

"1. Démission / nomination d'administrateur"

Les Actionnaires prennent acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Amaury Le Coq de Pletincx, avec effet au 28 février 2026.

(...)

Les Actionnaires décident de nommer, avec effet rétroactif au 1er mars 2026, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, pour une durée de 3 ans (jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société clôturés au 31.12.2027), Monsieur Olivier SIMAL (...).

2. Pouvoirs

Les Actionnaires décident de donner mandat à Me Grégory de Sauvage, et/ou à Me Aurore De Plaen et/ou Me Charles Haverbeke, avocats du cabinet CMS DeBacker, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 178, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre de la résolution adoptée ci-dessus et sa publication aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques afin que les données reprises à la Banque-Carrefour des Entreprises soient conformes à la composition actuelle des organes de la Société. A cette fin, le mandataire pourra, au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Extraits des décisions écrites et unanimes des administrateurs datant du 28 mai 2026:

"1. Fin du mandat du délégué à la gestion journalière

Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Amaury LE COQ DE PLETINCX en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 28 février 2026.

Les administrateurs remercient Monsieur LE COQ DE PLETINCX pour l'exercice de son mandat.

Pour autant que de besoin, les administrateurs précisent que l'ensemble des pouvoirs qui lui avaient été délégués par le conseil d'administration (en ce comprise la délégation de pouvoirs en matière pénale) sont révoqués.

2. Désignation d'un délégué à la gestion journalière et pouvoirs

Les administrateurs décident de nommer, Monsieur Cedric BOITTE, qui accepte, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1er mars 2026 et lui délèguent les pouvoirs repris ci-après. Il portera donc le titre d'administrateur délégué.

Dans le cadre de son mandat, le délégué à la gestion journalière peut valablement accomplir seul les actes suivants :

A. Conclure des contrats

-Emettre et négocier des offres commerciales non engageantes

-Négocier, conclure, modifier ou résilier des offres commerciales engageantes, des contrats clients (y compris intercos) et tous documents connexes (attestations, chartes, déclarations, engagements, etc), des contrats avec les sous-traitants, des contrats cadres, des contrats d'apporteur d'affaires, des accords de confidentialité pour autant qu'ils n'engagent pas la Société pour un montant supérieur à 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Négociier, conclure, modifier ou résilier les contrats d'achats ou de fournitures (y compris actifs et investissements Business Unit, intercos et intérimaires) jusqu'à 1.000.000 EUR (un million d'euros)

B. Gestion de l'immobilier

- Négociier, conclure, modifier ou résilier tout contrat de bail, promesse de bail, convention d'occupation précaire ou location d'hébergement

C. Représentation devant les institutions publiques et privées et en justice

- Entreprendre toutes démarches et compléter toutes formalités de nature administrative, fiscale, sociale, immobilière, douanière, d'exportation, d'importation ou judiciaire en conformité avec les lois et règlements locaux

- Représenter la Société (comparaître, déclarer, transiger, réclamer, etc) devant les actionnaires, devant les tiers et devant les autorités de l'ordre administratif ou juridictionnel, instances d'arbitrage ou de médiation, instances professionnelles, avec les pouvoirs de comparaître, de transiger et de se désister. Accorder les procurations nécessaires à la défense ou à la représentation de la Société dans ces contextes.

- Représenter la Société (comparaître, déclarer, transiger, réclamer, etc) dans le cadre de précontentieux et transiger avec tous tiers

- Représenter la Société (comparaître, déclarer, transiger, réclamer, etc) devant les administrations privées ou publiques notamment fiscales, sociales, Docusign Envelope ID: 5322EF3A-6135-88C7-8123-FB64E100226D douanières, la poste, la sécurité sociale, tout autre service public, et, toute

administration nationale, régionale, provinciale ou communale

D. Représentation devant les sociétés et associations

- Représenter la Société auprès de toutes les sociétés, coopératives, joint-venture, associations et organismes dont la Société fait partie ou dans lesquels elle a une participation ou un intérêt; avec le pouvoir d'intervenir dans les réunions, assemblées, comités et autres organes de ces entités, le cas échéant conformément à la loi, aux statuts ou aux accords qui les régissent et d'y exercer tous les droits liés

E. Opérations bancaires et avec les établissements financiers

- Ouvrir tout compte auprès de toutes banques, établissements financiers ou administrations quelconques et accomplir toutes les démarches nécessaires ou utiles dans ce cadre

- Effectuer sur les comptes que la Société posséderait auprès de toute banque, toute opération quelconque (et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, encaissement) dans les conditions définies dans une délégation ad-hoc de pouvoirs bancaires et posant les règles suivantes :

- Dans la limite d'un montant de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros) en signature seul pour les opérations de trésorerie et les virements à destination des pouvoirs publics

- Dans la limite de 250.000 EUR (deux cent cinquante mille euros) en signature conjointe avec Olivier SIMAL ou Philippe LAZARE

- Acter du renouvellement des lignes de découvert (préalablement validées par le conseil d'administration ou par la signature de deux administrateurs de catégorie A lors de leur mise en place)

F. Ressources humaines

- Engager et promouvoir tout employé; déterminer leurs fonctions et leurs rémunération ou avantages ainsi que les termes et conditions de leur emploi (congés, durée de travail, hygiène et sécurité, etc)

- Prononcer des sanctions disciplinaires

- Organiser la fin du contrat de travail de tout employé (licenciement pour motif grave ou non, rupture conventionnelle, etc)

- Représenter la Société (comparaître, déclarer, transiger, réclamer, etc) devant les organisations des travailleurs et juridictions sociales et transiger jusqu'à 100.000 EUR (cent mille euros)

G. Propriété Intellectuelle

- Effectuer le dépôt et le renouvellement des droits de propriété intellectuelle de la Société.

- La constitution de licences, sous-licences ou accords de distribution des droits de propriété intellectuelle de la Société

H. Assurances

- Négociier, conclure, modifier ou résilier les polices d'assurance

- Approuver ou contester les règlements de sinistres

I. Constitution de garanties

- Négociier, conclure, modifier ou résilier tout contrat de crédit-bail, nantissement, de cautionnement ou de dépôt jusqu'à 500.000 EUR (cinq cent mille euros) (valeur de l'actif financé)

- Négociier, conclure, modifier ou résilier tout contrat de garantie bancaire et garantie à 1ère demande jusqu'à 500.000 EUR (cinq cent mille euros) (valeur de l'actif financé)

J. Partenariats

- Conclure pour la Société toute alliance, accord de partenariat stratégique et signer des lettres d'intention (« LOI »), Protocoles d'accord (« Memorandum of Understanding »), Groupements non solidaires et tous engagements connexes

Pour autant que de besoin, l'administrateur délégué peut sous-déléguer, sous sa responsabilité un ou plusieurs de ces pouvoirs spéciaux à toute personne de son choix. Il aura l'obligation d'en informer au préalable le conseil d'administration qui aura la possibilité de s'y opposer.

3. Délégation de pouvoirs en droit du travail, santé et sécurité des travailleurs et droit de l'environnement

Les administrateurs, après avoir constaté que la taille de la Société, la dispersion géographique des sites sur lesquels elle est amenée à travailler, et la multiplicité de ses activités ne lui permettent pas d'assurer en

permanence le contrôle des procédures internes et de veiller, en toutes circonstances, à la rigoureuse application des règles en vigueur, décident de déléguer à Monsieur Cedric BOITTE, qui accepte, dans le cadre de sa mission et l'exercice de sa fonction d'administrateur délégué les pouvoirs en matière (i) de droit du travail, en ce compris la santé et la sécurité des travailleurs et (ii) le droit de l'environnement.

Les contours de cette délégation sont définis précisément dans une convention qui restera annexé au présent procès-verbal.

4. Pouvoirs en vue de la publication des résolutions adoptées aux Annexes du Moniteur belge

Les administrateurs décident de donner une procuration à Me Grégory de Sauvage et/ou Me Aurore De Plaen, Me Charles Haverbeke ou tout autre avocat du cabinet d'avocats CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 178 aux fins d'accomplir toutes les formalités légales requises pour la publication des présentes résolutions à l'annexe du Moniteur belge (en ce compris la signature des i formulaires I et II) et pour accomplir et exécuter les toutes les formalités requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises."

Pour extraits conformes,

Aurore De Plaen
Mandataire